

On a prétendu que les chrétiens, aussitôt après la bataille d'Aquileia, avaient abattu les monuments païens, et que leur fanatisme avait détruit tous les souvenirs de l'antiquité. Cette calomnie ne tient pas devant la critique. Les empereurs chrétiens du IV^e siècle, même les plus fervents, avaient toujours respecté ces monuments (1). Nous savons par Symmaque (2) que Constance, lors de sa venue à Rome, avait admiré le temple de la Victoire et laissé intacts les édifices païens : « Cum alias religiones sequeretur, has servavit imperio. » Le Code théodosien, rédigé vers le milieu du V^e siècle, recommande aussi de les conserver comme monuments artistiques et historiques : « Sicut sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari » (3). Zosime (4) rapporte que Serena, femme de Stilicon, visitant le temple de Cybèle sur le Palatin, enleva un collier d'or et de pierreries qui ornait le cou de la divinité : le temple était donc encore debout. Plusieurs statues disparurent d'ailleurs, parce qu'elles furent cachées par les païens eux-mêmes : c'est ainsi qu'on a découvert, sous Sixte IV, enfouie au Forum boarium, la statue d'Hercule, conservée aujourd'hui au musée du Capitole.

S'il y eut quelques violences, elles furent dues uniquement à la haine populaire. Un dessin grossier du cimetière de Pamphile, sur la Via Salaria antiqua, représente des personnages élevant les mains vers une statue, et l'un d'eux la tirant avec une corde pour la faire tomber (5). Mais ces actes particuliers ne s'appuyaient sur aucune mesure légale. Au contraire, de nombreuses inscriptions faites par des magistrats, surtout par des préfets de Rome, parlent de temples restaurés, de statues replacées en leur lieu primitif, à la suite d'accidents, de tremblements de terre, etc. On voit de ces inscriptions dans tous les musées (6). Bien plus, quand on commença à

1. Cf. de Rossi, *Bullettino*, 1865, p. 5-8; — 1866, p. 53-57; — Winckelmann, *Storia delle arti*, trad. ital. et not. de Fea, t. III, p. 267 sq.

2. *Loc. cit.* (P. L., t. XVIII, col. 391).

3. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 15.

4. *Hist.*, V, 38.

5. Cf. de Rossi, *Bullett.*, 1865, p. 3-4.

6. Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*.

consacrer quelques édifices païens au culte chrétien, on eut soin de conserver toutes les peintures qui ne blessaient pas directement la foi chrétienne. Ainsi la basilique de Junius Bassus, sur l'Esquilin, dédiée d'abord à S. André, puis à S. Antoine, portait encore, au XVI^e siècle, les traces de ses décorations primitives (1).

Mais si on a sauvé les temples, les statues, les monuments d'architecture, de sculpture et de peinture, on n'a pas eu les mêmes égards pour les inscriptions. Souvent on transforma le marbre sur lequel elles étaient gravées en clôture pour quelque tombeau chrétien, et sur le dos de l'inscription païenne on traça une inscription chrétienne (inscriptions opisthographes). Beaucoup d'inscriptions du sanctuaire et du bois sacré des Arvaies furent employées comme matériaux pour le cimetière voisin de Generosa, dans lequel S. Damase construisit la basilique de Ste-Béatrice. Des fragments en ont été retrouvés jusque dans le cimetière de St-Valentin, pourtant bien éloigné de la voie de Porto. Quelquefois aussi des sarcophages païens devinrent des tombeaux chrétiens.

§ III. La société chrétienne au IV^e siècle (2).

S. Jérôme nous a laissé dans ses lettres un intéressant tableau de la société chrétienne au IV^e siècle. Secrétaire du pape Damase, il avait été au courant de toutes les questions qui s'agitaient à Rome, et plusieurs fois avait dû répondre au nom du pape (3). Sa correspondance, qui s'étend de l'an 370 à l'an 420 environ, est pleine d'allusions aux faits contemporains ; elle fournit de précieux renseignements sur les

1. Cf. Grisar, *Storia dei papi*, vol. I, p. 1, p. 26 sq., 173 sq. « Le christianisme comprit très vite que les monuments de Rome païenne faisaient partie d'une gloire qu'il ne lui convenait pas de renier, puisqu'elle avait servi, selon les secrets desseins de la Providence, à grouper les nations et à les préparer pour recevoir l'Évangile. Tout compte fait, le moyen âge conserva et sauva beaucoup de souvenirs persistants de l'antiquité païenne. » A. Getroy, *Études italiennes. Florence et Rome*, 1898.

2. Sur Rome au IV^e siècle, cf. Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, l. 1.

3. « Cum in chartis ecclesiasticis juvarem Damasum episcopum, et Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus responderem.... » *Epist. CXXIII ad Ageruch.* — Cette citation et les suivantes sont faites d'après Migne, *Patrol. lat.*, t. XXII.

usages de l'Église romaine, son organisation, la vie des chrétiens à cette époque. Sans pouvoir entrer dans beaucoup de détails, indiquons au moins les traits généraux de ce tableau.

Tandis que le christianisme avait, pendant un siècle de paix, réalisé de rapides progrès et envahi même le monde barbare (1), le paganisme ne cessait de reculer ; ses temples étaient abandonnés, et ses rares adeptes n'avaient plus, comme autrefois, pour le relever, les faveurs du pouvoir (2). La religion nouvelle apparaît solidement constituée, avec sa hiérarchie ecclésiastique, ses évêques, ses prêtres, ses diacres (3). Chacun d'eux a ses privilèges, comme ses obligations, bien délimités : S. Jérôme ne se fait pas faute de soutenir les uns quand ils sont lésés (4), de rappeler les autres quand il les juge méconnues (5). Le peuple prend part, avec l'évêque, à l'élection des membres du clergé (6). Des ministres inférieurs, lecteurs, acolythes, etc., compris sous le nom générique de « clercs », complètent les cadres de la hiérarchie ; quelques fonctions même existaient alors, qui ont disparu depuis (7). Au-dessus de tout domine l'autorité du pape. C'est à lui, comme au gardien de la foi apostolique, que l'on recourt dans les discussions doctrinales (8) ; successeur de Pierre, il est regardé comme le fondement de l'Église, le pasteur des

1. « Ante resurrectionem Christi notus tantum in Israel erat Deus... Nunc vero passionem Christi et resurrectionem ejus cunctarum gentium voces et litterae sonant. » *Ep. LX ad Heliodor.* Cf. S. Paulin, *Poem. XVII (P. L., t. LXI, col. 488)*.

2. « Fuligine et araneorum telis omnia Romae templa cooperta sunt... Solitudinem patitur et in urbe gentilitas. » *Ep. CVII ad Laetam.* — Tout le passage est à lire.

3. « Singuli Ecclesiarum Episcopi, singuli archipresbyteri, singuli archidiaconi : et omnis ordo ecclesiasticus suis rectoribus nititur. » *Ep. CXXV ad Rustic.* Cf. *Ep. CXLVI ad Evangel.*

4. *Ep. LII ad Nepotian.* ; *CIX ad Ripar.*

5. *Ep. LII ad Nepotian.* ; *LXIX ad Ocean.* ; *XIV ad Heliodor.* — On sait que la lettre à Népotien est un véritable traité des devoirs ecclésiastiques.

6. *Ep. XLIX ad Pammach.* ; *CXXV ad Rustic.* — On peut noter à Rome un usage singulier, qui semblait donner aux diacres un rôle important dans l'ordination des prêtres : « Sed dices : Quomodo Romae ad testimonium diaconi presbyter ordinantur ? Quid mihi profers unius urbis consuetudinem ? » *Ep. CXLVI ad Evangel.*

7. « Clerici quibus id officii erat (les « Fossarii ») cruentum lintheo cadaver obvolvunt... » *Ep. I ad Innocent.* Cf. S. Ambr., *De S. Euseb.* LVII, 1 (P. L., t. XVII, col. 721). « Si lector, si acolythus, si psalter, te sequitur... » *Ep. LII ad Nepotian.* « Miserunt ad nos diaconos et hypodiaconos. » *Ep. LI (S. Epiphani.) ad Joan.*

8. *Ep. XV, XVI, ad Damas.* ; *CXXX ad Demetriad.*

chrétiens, dont on ne peut se séparer sans s'éloigner de Jésus-Christ lui-même (1). Les évêques partagent avec le pape le pouvoir enseignant et la juridiction (2). Le nombre des diacres est restreint ; celui des prêtres est si grand, au contraire, qu'il semble avoir un peu diminué le prestige de leur dignité (3). Tous ces ministres sacrés sont tenus de donner l'exemple des vertus sacerdotales ; il y en a deux surtout auxquelles on attache une particulière importance : la charité envers les pauvres, et la chasteté (4). Aussi n'admet-on au sacerdoce que ceux qui l'ont mérité par une vie exemplaire soit dans le monde soit dans un monastère (5). On exige même qu'ils n'aient aucun défaut corporel qui puisse nuire à leur ministère (6). Et si souvent clercs et moines sont l'objet des mêmes recommandations, parce qu'en fait les moines étaient souvent élevés au sacerdoce, S. Jérôme n'hésite pas à déclarer qu'il faut au prêtre une sainteté encore plus éminente, parce que, dit-il, « Monachus si ceciderit, rogabit pro eo sacerdos. Pro sacerdotis lapsu quis rogaturus est ? » (7)

La vie religieuse s'était développée à côté du clergé séculier. Cénobites et Anachorètes étaient devenus très nombreux, surtout en Égypte et en Orient (8). Si nous en jugeons par les conseils de perfection que leur donne S. Jérôme (9), conseils qu'il fut le premier à pratiquer (10), ils menaient une vie très

1. *Ep. XV ad Damas.*

2. *Ep. LXXXVIII ad Theophil.* — Cf. *Ep. LI (S. Epiphani.) ad Joan.*

3. « Diaconos paucitas honorabiles, presbyteros turba contemptibiles facit. » *Ep. CXLVI ad Evangel.*

4. « Gloria Episcopi est pauperum inopiae providere... Sciat Episcopus, cui commissa est Ecclesia, quem dispensationi pauperum curaeque proficiat... Ducant Pontifices Christi uxores virgines. » *Ep. LII ad Nepotian.* — « Episcopi, Presbyteri, Diaconi, aut virgines eliguntur, aut vidui, aut certe post sacerdotium in aeternum pudici. » *Ep. XLVIII ad Pammach.* — Cf. *Ep. XIV ad Heliodor.* ; *LXIX ad Ocean.*

5. *Ep. XLIX ad Pammach.* ; *CXXV ad Rustic.*

6. « Quamvis bonae mentis sit qui cicatricem habuerit et deformis est, privetur sacerdotio. » *Ep. LII ad Nepotian.*

7. *Ep. XIV ad Heliodor.*

8. « Tria sunt in Aegypto genera monachorum. Unum, coenobitae, nos in commune viventes possumus appellare. Secundum, anachoritae, qui soli habitant per deserta... » *Ep. XXII ad Eustoch.* — « Nos in ista provincia aedificato monasterio, ... tantis de toto orbo confluentibus turbis obruimur monachorum, ut nec coeptum opus deserere, nec supra vires ferre valeamus. » *Ep. LXVI ad Pammach.*

9. *Ep. CXXV ad Rustic.*, 5-16 ; *Ep. LVIII ad Paulin.*, 2-7.

10. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 7.

austère; tel était leur esprit de pauvreté, qu'un moine de Nitrie ayant laissé à sa mort quelques pièces d'argent, ses frères décidèrent de les enterrer avec lui en lui jetant l'anathème de S. Pierre à Ananie et Saphire (1). Il se trouvait à la vérité des chrétiens moins fervents qui jugeaient leurs pratiques excessives (2). Néanmoins on voyait beaucoup d'âmes généreuses chercher dans ce genre de vie la consolation (3) et l'édification; des jeunes filles de condition élevée couper leurs cheveux, prendre le voile (4), se consacrer à l'étude, à l'obéissance: convaincues de l'excellence de la virginité, de sa supériorité sur le mariage (5). Des hommes comme Pammachius, après avoir connu toutes les aises de la vie, distribuaient leurs biens aux pauvres, et s'assujétissaient aux plus humbles occupations de la vie monastique (6).

Parmi les simples fidèles, il était facile de distinguer, comme de tout temps, les fervents et les tièdes. Les cirques, les théâtres étaient encore très fréquentés (7). Mais à côté de cela on rencontrait les plus beaux exemples de vertu. La correspondance de S. Jérôme nous révèle en particulier une pléiade de femmes chrétiennes, se consacrant avec zèle à l'éducation de leurs enfants. L'illustre docteur les aide de ses conseils dans l'accomplissement de cette tâche (8). On voit par une de ses lettres (9) que même de pays éloignés on envoyait les enfants achever à Rome leur instruction. Rome était d'ailleurs restée un foyer de vie intellectuelle; on y lisait beaucoup, les ouvrages sacrés et profanes circulaient de mains en mains, on se passionnait pour des controverses d'exégèse ou de théologie (10); les bibliothèques s'enrichissaient par des

1. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 33.
2. *Ep. XXXIX ad Paulam*, 5.
3. *Ep. XXXVIII ad Marcellam*; *LIV ad Furiam*; *CVIII ad Eustochium*; *CXXIII ad Ageruchiam*; *CXXVII ad Principiam*.
4. *Ep. CXLVII ad Sabinian.*
5. *Ep. XXII ad Eustoch.*; *XXIII et XXIV ad Marcellam*; *XXXIX ad Paulam*; *XLVIII ad Pammach.*; *CXXX ad Demetriad.*
6. *Ep. LXVI ad Pammach.*
7. *Ep. XLIII ad Marcellam.*
8. *Ep. LXXXIX ad Salvinam*; *CVII ad Laetam*. Cf. *Ep. CXXVIII ad Gaudent.*
9. *Ep. CXXV ad Rustic.*
10. *Ep. XLIX ad Pammach.*; *LIII ad Paulin.*; *LXI ad Vigilant.*; *CV, CXII, ad Augustin.*

échanges (1) et parmi les présents qu'il était d'usage de se faire (2), les livres étaient des plus estimés. Les dissertations adressées à Marcella, à Paula, et à d'autres, supposent chez les destinataires une culture intellectuelle peu commune (3).

Est-ce à dire que le monde chrétien fût parfait? Non assurément, et un homme aussi austère que S. Jérôme devait trouver à reprendre plus d'un abus. La médisance et la calomnie ont trop souvent libre cours; il se voit obligé d'y répondre, et il le fait parfois avec vivacité (4), quand il est personnellement en cause. Les clercs ne se montrent pas toujours assez détachés des biens terrestres (5); des diacres cherchent à s'élever au-dessus des prêtres (6); des évêques abusent de leur autorité (7). Les désordres moraux surtout trouvent Jérôme impitoyable: femmes débauchées (8), moines (9) ou clercs (10) oublieux de leur devoir, hypocrites de toutes conditions abritant leurs vices sous le couvert de la religion (11), il flagelle tous les coupables; et il faut que le mal ait été profond pour qu'il y revienne si souvent et fasse des recommandations si pressantes aux vierges consacrées (12). La foi même est ébranlée chez plusieurs. L'hérésie l'avait attaquée dès les temps apostoliques (13): il n'est pas surprenant qu'elle renaisse sous diverses formes au IV^e siècle, dangereuse

1. *Ep. V ad Florent.*; *XXII ad Eustoch.*
2. *Ep. XXXI ad Eustoch.*; *X ad Paulum Concord.*; *XLIV ad Marcellam*; *LIII ad Paulin.*; *LXXI ad Lucin.*
3. *Ep. XXV-XXIX ad Marcellam*; *XXX ad Paulam*; *XXXIV, XXXVII ad Marcellam*; *CVI ad Sunniam et Fretelam*; *CVII ad Laetam*, *CVIII ad Eustochium*, etc.
4. *Ep. XLV ad Asellam*; *XLVIII ad Pammach.*; *L ad Domnion.*; *LVII ad Pammach.*
5. *Ep. LII ad Nepotian.*, 6.
6. *Ep. CXLVI ad Evangel.*
7. *Ep. LII ad Nepotian.*, 7. Cf. *Ep. XLI S. Aug. et Alyp.*, ad Aurel. Carthag. (P. L., t. XXXIII, col. 158).
8. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 13.
9. *Ep. L ad Domnion.*
10. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 16, 28; *CXLVII ad Sabinian.*
11. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 14; *Ep. CXXV ad Rustic.*, 6.
12. *Ep. XXII ad Eustoch.*, 2-7, 23-24, 28.
13. *I Tim.*, 1, 19-20; *II Tim.*, 11, 17-18; *Jud.*, 4; *Apoc.*, 11, 6, 15.

surtout quand elle s'appuie sur le génie d'un Origène (1).

Malgré tout, les lois et les traditions ecclésiastiques sont maintenues avec fermeté. C'est à elles que l'on recourt pour trancher les controverses (2). Contre ceux qui refusent de s'y conformer, l'Église use des censures (3). La discipline de l'Église conserve encore l'usage de la pénitence publique, tant pour les clercs que pour les laïques, surtout pour ceux qui ont péché contre la chasteté (4). Le jeûne est observé pendant tout le carême; certaines Églises n'admettent même pas d'exception le dimanche, comme le fait celle de Rome (5).

Les manifestations du culte chrétien sont particulièrement intéressantes à suivre dans les Lettres de S. Jérôme.

L'Eucharistie occupait naturellement la première place dans la dévotion des chrétiens. La consacrer était considéré comme le grand privilège des prêtres, successeurs des apôtres (6); pour la distribuer, ils la portaient dans une corbeille (7), et en la recevant, les fidèles répondaient « Amen », faisant ainsi un acte de foi à la vérité énoncée par le prêtre: « Corpus Christi », « Sanguis Christi » (8). La pratique de la communion quotidienne tend d'ailleurs à disparaître, au

1. *Ep. XV, XVI ad Damas.*; *XLI ad Marcellam*; *LXI ad Vigilant.*, 2; *LXII ad Tranquillin.*; *LXXXVIII ad Theophil.*; *CXXVII ad Principiam*, 9; *CXLI, CXLII, ad Augustin.*; *CXLIII ad Atyp. et Augustin.* Les lettres LXXXIV-XCV sont toutes relatives aux Origénistes; les lettres XCVI-XCVIII sont dirigées contre les erreurs d'Origène et d'Apollinaire.

2. *Ep. LXIII ad Theophil.*; *LXXI ad Lucin.*; *LXXXII ad Theophil.*

3. « Nec hoc de omnibus dicimus, sed de his quos Ecclesia ipsa reprehendit; quos interdum abjicit; in quos nonnunquam Episcoporum et presbyterorum censura desaevit ». *Ep. CXXX ad Demetriad.*, 19. Cf. *Ep. XIV ad Heliodor.*

4. *Ep. LXXXVII ad Ocean.*; *CXXII ad Rustic.*; *CXLVII ad Sabinian.*

5. *Ep. LII ad Nepotian.*, 12; *LXXI ad Lucin.* Cf. *Ep. C Theophil. Alexandr.*

6. Ils exerçaient aussi, comme successeurs des apôtres, le pouvoir d'absoudre: « (Clerici) apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt; per quos et nos christiani sumus. Qui claves regni coelorum habentes, quodammodo ante iudicii diem judicant: qui sponsam Domini sobria castitate conservant. » *Ep. XIV ad Heliodor.*, 8.

7. « Nihil illo ditius qui Corpus Domini canistro vimineo, Sanguinem portat in vitro ». *Ep. CXXXV ad Rustic.*

8. « Qua conscientia ad Eucharistiam Christi accedam, et respondebo Amen...? » *Ep. LXXXII ad Theophil.* Cf. S. Aug., *Serm.* 272 (P. L., t. XXXVIII, col. 1247); Cyrill. Hier., *Catech.* XXIII, 21-22 (P. G., t. XXXIII, col. 1124-1125); Ambros., *De Sacram.*, l. IV, c. 5 (P. L., t. XVI, col. 444-445); Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 43 (P. G., t. XX, col. 628).

IV^e siècle (1). Les clercs et les fidèles avaient soin que les autels, les vases sacrés, les ornements, tout ce qui servait « ad cultum Dominicæ passionis », fût propre et en bon état (2). Ceux qui étaient riches se faisaient un honneur de contribuer à la construction et à la décoration des églises, employant pour cela les marbres, l'ivoire, les pierres précieuses (3). Et on regardait comme un devoir de subvenir à l'entretien des ministres sacrés, à qui leurs fonctions interdisaient les préoccupations trop matérielles (4).

Les anniversaires des martyrs, célébrés dans les catacombes pendant les persécutions, le furent ensuite dans les églises; celui de S. Pierre avait à Rome une solennité particulière (5). S. Jérôme, habitué dès son enfance à honorer les restes des martyrs (6), s'élève vivement contre le prêtre Vigilantius, qui osait attaquer le culte des reliques (7). Il loue au contraire Marcella de ses fréquents pèlerinages aux basiliques des Apôtres et des martyrs (8). La grande fête de Pâques est précédée de quarante jours de pénitence (9).

La prière publique est divisée, comme aujourd'hui, en

1. *Ep. LXXI ad Lucin.*, 6.

2. *Ep. LII ad Nepotian.*, 9-10; *LX ad Heliodor.*, 12, 13; *CXIV ad Theophil.*

3. *Ep. CXXX ad Demetriad.*, 14.

4. « Pascunt oves... de altario vivunt ». *Ep. XIV ad Heliodor.*, 8.

5. « Festus est dies, et natalis B. Petri, festivus est solito condiendus. » *Ep. XXXI ad Eustoch.*, 2.

6. Il raconte quelque part (*In Ezech.*, XII, 40 [P. L., t. XXV, col. 375]) ses visites aux catacombes et les impressions qu'il y éprouvait: « Dum essem puer et liberalibus studiis erudire, solebam cum caeteris ejusdem aetatis et propositi, diebus dominicis sepulchra Apostolorum et martyrum circuire, crebroque cryptas ingredi, quae in terrarum profunda defossae, ex utraque parte ingredientium per parietes habent corpora sepulchorum, et ita obscura sunt omnia, ut propemodum illud propheticum compleatur: « Descendant ad infernum viventes » (Ps. LIV, 16); et raro desuper lumen admissum, horrorem temperet tenebrarum, ut non tam fenestram quam foramen demissi luminis putes, et caeca nocte circumdatis illud Virgilianum proponitur (*Aeneid.*, l. II):

« Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent. »

7. *Ep. CIX ad Ripar.*

8. *Ep. CXXVII ad Principiam*, 4. — « Inundans populus ante delubra semiruta, currit ad martyrum tumulos. » *Ep. CVII ad Laetam*, 1.

9. *Ep. LXXI ad Lucin.*, 6; Cf. *Ep. CXVI, XCVIII, C* (Theophil.); — Socrat., l. V, c. 22 (P. G., t. LXVII, col. 625 sq.).

plusieurs parties, qui se récitent à différents moments du jour et de la nuit (1).

Les funérailles chrétiennes, sous l'influence de la foi et de l'espérance, ont eu dès l'origine un caractère spécial qui les distingue des funérailles païennes. Le cadavre est enveloppé respectueusement (2), parfois ce sont des prêtres, des évêques, qui le transportent (3); ceux qui composent le cortège tiennent des cierges à la main et récitent des psaumes; enfin on le dépose tantôt dans une église, tantôt dans le cimetière en plein air: « Clerici quibus id officii erat, cruentum linteo cadaver obvolvunt, et fossam humum lapidibus construunt, ex more tumulum parant » (4). Les fosses (« formae ») étaient en effet revêtues de maçonnerie, comme on peut le voir à St-Calixte, autour de la petite basilique de St-Sixte et Ste-Cécile. L'usage d'enterrer dans les Catacombes n'était d'ailleurs pas aboli, puisqu'on y rencontre des inscriptions datées du V^e siècle.

Tranquille maintenant du côté des pouvoirs publics, la communauté chrétienne allait bientôt avoir à pleurer les malheurs de l'Empire. Déjà les barbares approchaient; S. Jérôme a connu les ravages exercés par eux en Italie et à Rome même; sa correspondance nous apporte comme un douloureux écho des gémissements, des cris d'effroi, d'une population que ne protégeaient plus ses souverains et qui se sentait trop faible pour se défendre (5).

1. « Assuescat exemplo ad orationes et psalmos nocte consurgere; maneque hymnos canere, Tertia, Sexta, Hora nona stare in acie quasi bellatricem Christi. » *Ep. CVII ad Laetam*, 9. — « Praeter psalmorum et orationis ordinem, quod tibi hora tertia, sexta, nona, ad Vesperum, media nocte, et mane semper est exercendum, statue, etc. » *Ep. CXXX ad Demetriad.*

2. « Ex more parantur exequiae, et nobilium ordine praeceunt, aureum feretro velamen obtenditur. » *Ep. XXXIX ad Paulam*, 1.

3. « Ex hinc non ululatus, non planctus, ut inter saeculi homines fieri solent, sed psalmorum linguis diversis examina concrepabant. Translataque Episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus; cum alii Pontifices lampadas cereosque praeferrent, alii choros psallentium ducerent, in media Ecclesia speluncae Salvatoris est posita. » *Ep. CVIII ad Eustoch.*, 29. Cf. *Ep. LXXVII ad Ocean.*, 11.

4. *Ep. I ad Innocent.*, 12.

5. *Ep. LX ad Heliodor.*; *LXVI ad Pammach.*; *CXVIII ad Julian.*; *CXXVII ad Priscipiam*; *CXXVIII ad Gaudent.*

Chapitre huitième.

LES INVASIONS BARBARES.

LES invasions barbares suivirent de près le triomphe définitif du christianisme. Honorius, qui avait reçu en partage l'empire d'Occident et laissé l'Orient à Arcadius (395), fit restaurer à grands frais les murs de Rome, « auctoritate et consilio Stiliconis viri clarissimi ». Les inscriptions n'avouent pas le motif de ces travaux, mais nous le savons par Claudien: « Audito... rumore Getarum » (1). Cette restauration eut lieu en 402.

Les barbares étaient en effet tout proches. Stilicon leur livra bataille en 403 et 405; deux inscriptions, aujourd'hui conservées, l'une à la Villa Medici, l'autre au Forum romain, font l'éloge de ce général et déclarent la guerre terminée: « Post confectum Gothicum bellum. » Mais le nom du vainqueur fut plus tard martelé, car Honorius le fit mettre à mort en 408, et le Sénat condamna sa mémoire.

Ce crime fut en même temps une faute politique. Rome n'avait plus de défenseur: Alaric s'en empara en août 410. Cette date, longtemps incertaine, a été fixée par de Rossi. Les inscriptions consulaires, très nombreuses de Constantin à 409, font tout à coup défaut en 410 et recommencent en 411. Ce silence s'explique si l'on admet que le sac de la ville eut lieu en 410. Un fragment d'inscription trouvé dans le cimetière de St-Valentin confirme cette induction. On y lit:

K AL MAI as
Ter TVLLO cos

Or Tertullus fut un consul illégitime et passager, « umbratilis consul » (2), nommé (410) par Attale, qu'Alaric avait élevé à la pourpre.

1. *De VI Consulatu Honorii.*

2. Orose, *Hist.*, l. VII, c. 42 (*P. L.*, t. XXXI, col. 1170.)